



## ACTUALITÉS

### CNSA

Le Conseil de la CNSA s'est tenu le 22 avril de 9h à 17h20 en visioconférence.

C'était une réunion importante car il faut gérer la transition en Conseil de la 5<sup>e</sup> branche de sécurité sociale consacrée à l'autonomie, dont la gestion est confiée à la CNSA. L'essentiel a porté sur les questions financières : arrêté des comptes 2020, budget rectificatif 2021, avenant à la COG (Convention d'objectifs et de gestion) entre l'État et l'établissement public.

L'année 2020 a été déficitaire malgré des reprises sur les réserves, car les recettes n'étaient pas au rendez-vous. En effet du fait de la crise sanitaire les bases de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA, autrement dit « le lundi de Pentecôte ») soit les salaires, ont été lourdement affectées. Même la CASA prélevée sur les pensions a très peu augmenté,

faute de revalorisation des retraites. En revanche les dépenses étaient là.

L'année 2021 ne se présente pas beaucoup mieux, les recettes attendues étant encore estimées plus basses qu'initialement prévu, faute de croissance.

L'avenant à la COG concerne les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et leur évolution vers les Maisons départementales de l'autonomie (MDA). Cet avenant prend en compte un volume d'investissement accru de 2.1 milliards d'euros sur cinq ans dans le cadre du « Ségur » ainsi que les questions relatives au numérique dans le monde médico-social. Les associations membres du Conseil ont voté une motion insistant sur le côté politique de cette transition. Enfin cet avenant prenait en compte des changements internes à la

Caisse, en particulier la création de 8 postes supplémentaires.

Il a été décidé de créer quatre commissions spéciales pour mettre en place la nouvelle branche le plus vite possible :

- Financement du soutien à la politique de l'autonomie
- Préparation de la nouvelle COG 2022-2026

- Gouvernance et représentation des personnes (très importante pour nous)
- Investissement

Sylvain Denis

*Vous trouverez en annexe le communiqué de presse rendant compte de cette importante séance du Conseil*

## CFR Retraite

### Où en est la réforme des retraites ?

Outre les rappels périodiques de Bruno Lemaire insistant sur la nécessité de réformer le système des retraites qui pèse 14 % du PIB (contre environ 12% pour l'Union européenne à 27), la vacuité quasi totale d'initiatives gouvernementales pour tenter de ne pas laisser totalement sombrer le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale en mars 2020 (et en fait pratiquement abandonné depuis), laisse dans cet AFJ de mai un peu de place pour compléter les quelques lignes consacrées au CESE dans celui d'avril.

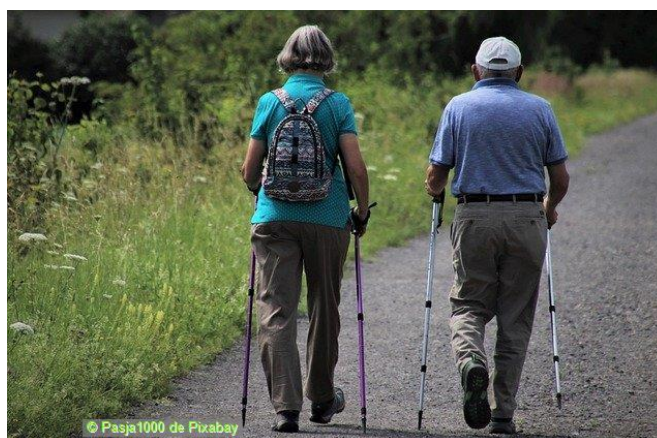
Il faut savoir qu'après d'âpres discussions, la France et la Commission Européenne viennent de convenir de ne pas lier le dossier du Plan de Relance français, actuellement en évaluation à Bruxelles, au dossier de la réforme des retraites. Ce dossier n'a d'ailleurs plus droit qu'à

3 petits paragraphes sur 700 pages...

De source gouvernementale, la France a affirmé « *rester déterminée à mener une réforme ambitieuse du système de retraites visant à améliorer l'équité et la soutenabilité* », tout en ajoutant que cela ne se fera que « *lorsque les conditions le permettront* » ...

Contrairement à ce qui a été entendu dans certains hémicycles, il ne faut pas conclure de cette passe d'armes avec Bruxelles que cette réforme est « *déjà morte et enterrée* » et que la CFR pourrait interrompre ses réflexions visant à corriger le projet voté, partout où l'iniquité nous paraît inacceptable - suppression de la condition de ressource de la réversion en tête ! Nous devons être prêts à persuader l'exécutif de la justesse de nos propositions dès qu'un moment opportun de le faire se présentera.

Pierre Lange



## La CFR au CESE

### Conseil Économique, Social et Environnemental

La percée de la CFR, c'est un siège parmi les 45 attribués à des « *représentants au titre de la cohésion sociale, territoriale et de la vie associative* ». Mais c'est aussi l'un des 175 sièges de la troisième assemblée constitutionnelle de la République française après l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il a été attribué dans le cadre de la mandature 2021-2026 du CESE, la précédente ayant pris fin le 31 mars 2021.

Pour une plus grande réactivité de la fonction consultative de cette assemblée, la nouvelle mandature inaugure le resserrement de 233 à 175 du nombre de ses membres. Leur nouveau mode de désignation par un comité indépendant (novation importante par rapport au processus antérieur) ainsi que leur répartition (décret n° 2021-309) ont été fixés afin d'obtenir une meilleure représentation des forces vives de la Nation et de renouer pleinement avec sa vocation de représentation de la société civile. Dans une lettre du 25 mars à Pierre Erbs le Premier ministre précise d'ailleurs « *que ces désignations s'inscrivent dans le souhait du Président de la République de faire du Conseil une troisième chambre du futur plus représentative de la société civile.* » Dans cette même lettre, Jean Castex précise que les « *personnalités qualifiées, qui étaient jusqu'à présent nommées à la discrétion du Gouvernement* » ont été supprimées et que c'est ce « *comité indépendant, désigné conformément à la loi du 15 janvier 2021, qui a remis au Premier ministre un rapport sur la future composition du CESE le 5 mars 2021. Ce rapport a permis au Gouvernement*

*de préciser par décret les conditions de désignation et de répartition des organisations appelées à siéger au CESE* ».

Cette assemblée est la plus paritaire des trois (Assemblée Nationale, Sénat, CESE) car elle comporte presque autant de « *conseillères* » que de « *conseillers* ». Issus de la Société Civile donc du terrain, leur rôle est de favoriser le dialogue entre toutes les catégories sociales dans le sens de l'économie et de la vie quotidienne. Ces catégories très diverses comportent, entre autres, des salariés, des chefs d'entreprise, des agriculteurs, des associations dont la CFR à partir de maintenant.

Le CESE n'est pas une assemblée législative, mais une assemblée consultative, un laboratoire d'idées, un outil de réforme et de changement au service de ceux qui décident et légifèrent. On en dit même que, grâce à lui, on peut savoir jusqu'où les Français sont disposés à aller sur une réforme... Nous verrons bien.

Pierre Erbs a présenté sa candidature pour représenter notre confédération au sein du CESE « *au titre de la cohésion sociale et territoriale* » aux membres du Bureau de la CFR. Ceux-ci ont approuvé cette candidature et ont unanimement désigné Pierre Erbs pour représenter ainsi la CFR au CESE. Nous le félicitons. Nous nous en réjouissons et souhaitons qu'à travers lui les retraités - ils forment une partie importante de la population française - soient enfin écoutés.

Pierre Lange



© actu-environnement

## EUROPE

### Au niveau de Age Europe

Les deux derniers mois ont été particulièrement actifs : parmi les contributions et prises de position, signalons

1-la réponse à la consultation lancée par la CE le 27 janvier et ouverte jusqu'au 21 avril sur le **Livre vert sur le vieillissement** (« *Green Paper on Ageing* ») : celle-ci comportait 17 questions sur plusieurs aspects du sujet. La réponse (22 p) du Secrétariat insiste sur la nécessité d'une approche de toutes les questions du point de vue du « parcours de vie » (« *life course approach* ») plutôt que du « cycle de vie » (« *life cycle approach* »), manière de dire qu'il importe d'assurer à toute personne une égalité des chances aux différentes étapes de sa vie (« *equal rights at all ages* ») plutôt que de mettre l'accent sur des mesures par trop globalisantes destinées à différentes catégories d'âge. Dans cette logique, Age a pointé l'insuffisante prise en compte - dans la perspective de la consultation - d'une approche par les droits (« *rights-based approach* ») qui justifie ses campagnes visant à combattre l'âgisme (cf. 2019 « *Ageing Equal* »).

AGE conclut sur la nécessité de faire aboutir maintenant au niveau des instances communautaires la Directive dite horizontale sur l'égalité de traitement (sans prise en considération de critères d'âge) qui est en suspens depuis dix ans et plus largement prône la mise en œuvre d'un cadre stratégique où le vieillissement soit considéré comme une problématique transversale (« *mainstreaming* ») dans toutes les politiques de l'Union.

L'objectif général est que le « Livre vert » aboutisse à un « Livre blanc » de caractère officiel.

2-Pour la première fois, l'ONU a publié le 18 mars un rapport mondial sur l'âgisme et un cadre d'action à l'occasion de la 46ème session du « Conseil des droits de l'homme ».

L'OMS, qui a déjà remis plusieurs rapports sur la question ces dernières années, va engager des actions de sensibilisation au cours de la « décennie 2020-2030 du vieillissement en bonne santé » (*Healthy Ageing Decade*). Age a engagé un partenariat avec l'OMS depuis plusieurs années : ce qui est de nature à faciliter son implication.

Le rapport a fait l'objet d'un webinaire le 27 avril.

3-Toujours dans un contexte international, nous entrons cette année dans la 4ème révision (tous les cinq ans) du Plan international d'action de Madrid sur le vieillissement (« *MIPAA* ») adopté en 2002.

Un webinaire a été organisée le 21 avril par la Région Europe de l'ONU (« *UN-ECE* »), Age et l'adhérent allemand Bagso pour que les sociétés civiles européennes soient mieux impliquées dans le processus de consultation.

La France n'a pas encore publié son rapport (version définitive attendue pour septembre).

La DGCS a contacté les administrateurs Age France pour un échange courant mai, soit bien en amont du processus.

4-Sur un autre grand programme de travail de Age, les soins de longue durée (*Long term care*) - qui a pris un relief particulier l'an dernier du fait de l'impact de la pandémie dans les institutions d'hébergement – 4 webinaires sont annoncés en vue d'identifier les caractéristiques d'un « nouveau modèle » (ou de nouveaux modèles souhaitables).

5-Du point de vue du travail interne, la période a été marquée par l'élaboration du **plan stratégique 2022-2025**, qui servira de base au financement par la CE dans le cadre du programme de financement « Citoyens, égalité, droits et valeurs de l'UE », nouvelle dénomination du « Droits, égalité, citoyenneté » (REC en anglais).

Un groupe de rédaction de 8 membres s'est réuni de septembre à février, auquel a participé Claude Connan (Génération Mvt FN). Son travail a été confronté aux analyses d'un groupe dit « stratégie » de 10 membres dont faisait partie Nicole Legrain (Union Anciens BP).

En parallèle et en liaison, un groupe « Communication » de 14 membres s'est réuni pour la première fois : quatre membres français y ont contribué.

Ainsi c'est environ le quart des membres qui ont été associés à ce travail collaboratif.

Le document délibérément court (12 p sans annexes) a été approuvé pour l'essentiel par le Conseil du 8 avril et doit être ratifié par l'AG du 1<sup>er</sup> juin.

6-En ce qui concerne l'**évaluation** externe contractuelle du travail accompli par rapport aux objectifs annoncés à la CE, 2020 était la 3<sup>ème</sup> année du processus d'évaluation prévu sur 4 ans : chaque année un aspect est privilégié : l'an dernier c'était les relations avec les décideurs, par des entretiens face à face.

Depuis quelques années, cette évaluation est complétée par une évaluation volontaire interne à laquelle Nicole Legrain s'est une nouvelle fois associée : l'impression d'ensemble est que le travail de « co-construction » de l'équipe de AGE avec les membres s'est nettement amélioré par rapport au passé.

## Au niveau de AGE France

-La **Coordination s'est** réunie le 2 février en visio-conférence.

Elle a accueilli un nouvel adhérent : l'École des Grands Parents Européens (EGPE), officiellement admis par le Conseil.

Elle a pris position sur les divers dossiers à l'ordre du jour : outre les sujets précités, on peut évoquer la version 2021 du « Baromètre » de AGE, terme désignant une base de données collectant des informations sur les pays de l'UE avec la participation des membres, aptes à donner un éclairage plus pratique.

Pour 2021, trois thèmes ont été sélectionnés : la formation tout au long de la vie (*life long learning*), le volontariat et les échanges inter-générationnels, la participation/consultation.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une compilation initiée en 2019 visant à faire en 3 ans le tour de 18 grands sujets.

Les données recueillies doivent servir à nourrir les positions de AGE lors de consultation : ex les programmes nationaux de réforme ou PNR dans le processus dit du « Semestre européen » ou bien cette année le MIPAA précité.

-La **prochaine réunion** se tiendra le 6 mai. Le point principal de son ordre du jour sera l'adoption du document Stratégie avec des amendements possibles.

Des informations complémentaires seront données sur le Conseil du 8 avril au cours duquel les comptes 2020 ont été approuvés (excédent de 3957 € versus un léger déficit l'année précédente).

La modification des statuts discutée depuis 2019 - qui devra faire l'objet d'une AGE en présentiel - permettra de maintenir les membres britanniques dans l'association, mais avec un statut d' « observateur », seule option ouverte désormais.

Sur la situation française, au regard des positions de Age sera évoquée la portée de la proposition de loi déposée par la députée de Loire Atlantique Audrey Dufeu (9 mars 2021) sur « *réussir la transition démographique pour lutter contre l'âgisme* » en conclusion du rapport (décembre 2019) de la mission qui lui avait été confiée sur l'amélioration de la place et de l'image des aînés dans la société.

La lettre trimestrielle Age News France n°24 a été diffusée par Roger Barrot le 24 avril.

Nous y évoquons les activités précitées et nous rendons hommage à notre collègue Etienne Goulley disparu le 11 avril à l'âge de 84 ans.

Jean-Michel Hôte



# NOS FÉDÉRATIONS

## FNAR – Mission Santé

### Mon espace santé : transformer le parcours de soins de l'utilisateur en santé

**Mon espace santé**, c'est un espace numérique individuel mis à disposition par l'État et l'Assurance Maladie pour permettre à chaque citoyen de stocker ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé qui le soignent. **Mon espace santé** est un espace sécurisé dont toutes les données sont hébergées en France.

**Ouvert à l'ensemble de la population française à partir de janvier 2022, Mon espace santé doit permettre à l'assuré de mieux se soigner ou de mieux être soigné en s'impliquant dans la gestion et le partage de ses informations et documents.**

À partir de janvier 2022, chaque citoyen pourra utiliser le service **Mon espace santé** en se connectant au site [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr). Ce site sera accessible à tous et compatible avec tous les terminaux (smartphones, tablettes, ordinateurs). Sa sécurité et la protection des données personnelles sont garanties par l'État, la CNIL et la Cnam. Une application mobile sera également disponible.

**Les services à valeur ajoutée de Mon espace santé**

- **Le Dossier Médical Partagé (DMP)** : « carnet de santé en ligne » qui permet de stocker les informations de façon sécurisée : traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, comptes rendus d'hospitalisation... et de les partager avec les professionnels de santé pour améliorer le suivi médical, en particulier en cas d'urgence. Le DMP est enrichi en documents médicaux par l'utilisateur et surtout par les professionnels de santé et les établissements. Il reste consultable par les acteurs de santé autorisés.
- **L'agenda de santé** pour enregistrer tous ses rendez-vous médicaux. L'agenda agrège les rendez-vous médicaux passés et à venir. Il va notamment permettre de recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.

- **La messagerie sécurisée** pour recevoir des informations personnelles en toute confidentialité en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur.

- **L'accès à des applications** utiles pour la santé et le bien-être, sélectionnées et certifiées par l'État. L'utilisateur sera le seul à décider des services qui peuvent accéder en lecture et en écriture à son compte **Mon espace santé**. Il devra donner son consentement libre et éclairé à cet échange de données.

**Un cas concret : Martine, patiente diabétique, avec une fracture opérée de la cheville**  
Martine, âgée de 66 ans, diabétique, a été opérée en 2020 d'une fracture de la cheville. Elle déménage et se retrouve prise en charge par un nouveau médecin traitant. Grâce à **Mon espace santé**, Martine partage facilement son historique médical avec son médecin comme son compte-rendu d'hospitalisation ou son compte-rendu opératoire lors de la fracture de sa cheville, elle peut également y stocker des données personnelles. Elle peut demander à son diabétologue ses informations et son dernier bilan, il pourra les lui transmettre grâce à la messagerie sécurisée de **Mon espace santé**. Elle pourra alors les déposer dans son dossier médical (DMP).

#### Focus sur le DMP (chiffre 2021)

- **Près de 10 millions de DMP ouverts début 2021**
- **11 100 médecins généralistes utilisent le DMP**
- **880 établissements de santé utilisent le DMP dont 27 CHU**
- **1400 Ehpad utilisent le DMP**
- **560 laboratoires de biologie médicale utilisent le DMP**
- **Chaque DMP contient en moyenne 20 documents**

(Source : Ministère des Solidarités et de la Santé)

Alain Laforêt

CNIL = Commission nationale de l'informatique et des libertés  
Cnam = Caisse nationale d'assurance maladie  
DMP = Dossier médical partagé

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



### Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution :**  
**le 08 JUIN 2021**